

Des insectes pour la consommation humaine : l'Europe donne son feu vert

Le Comité permanent des vétérinaires, des animaux, des denrées alimentaires et de l'alimentation animale de la Commission européenne (SCOPAFF) vient de donner son feu vert à la commercialisation d'une espèce d'insectes pour la consommation humaine.

La sécurité des vers de farine pour la consommation humaine était confirmée dès janvier 2021

C'est une étape clé dans la marche vers la mise sur le marché d'insectes destinés à la consommation humaine. Le 4 mai 2021, les États membres de l'Union européenne ont voté l'autorisation de la commercialisation pour la consommation humaine de larves du ténébrion meunier (communément appelé « vers de farine »), jusqu'ici autorisées uniquement pour l'alimentation animale. Cette décision politique fait suite à celle de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), qui avait émis, le 13 janvier 2021, un jugement favorable sur la sécurité de ces insectes pour la consommation humaine.

Maintenant que le vote favorable au sein du SCOPAFF est acquis, l'autorisation européenne ne sera qu'une formalité, elle sera obtenue dans les prochaines semaines. Les industriels pourront alors commercialiser le vers de farine entier sous forme sèche mais surtout sous forme de poudre. Celle-ci a de multiples utilisations potentielles (incorporation dans les pâtes, pains et biscuits par exemple).

D'autres insectes pourraient prochainement être déclarés comestibles

L'autorisation de cette commercialisation d'insectes pour la consommation humaine était très attendue par les spécialistes de la sécurité alimentaire. En effet, en sachant que la population mondiale devrait atteindre 9 milliards d'individus d'ici 2020 et alors que nous avons déjà du mal à nourrir les 7,6 milliards d'habitants actuels de notre planète (du fait du manque de terres agricoles, dont la progression engendre la déforestation et détruit des écosystèmes), les insectes représentent un espoir dans la mesure où ils constituent une source de protéines, alors même que leur élevage a un impact réduit sur l'environnement (pas besoin de grands espaces : des fermes verticales s'avèrent très bien adaptées à l'élevage d'insectes).

Et selon toute vraisemblance, les larves du ténébrion meunier ne seront pas la seule espèce autorisée pour l'alimentation humaine. Des demandes pour 11 autres espèces d'insectes ont été déposées par les industriels auprès de l'EFSA. L'agence planche notamment sur les grillons et sauterelles.